Délibération 2021-27



COMITE SYNDICAL

Séance du 4 novembre 2021

Rapporteur : Mme la Présidente

<u>OBJET</u> : demande de subvention auprès du fonds régional de soutien au développement des tiers-lieux

La Région des Pays de la Loire soutient le développement des tiers-lieux. Elle définit un tiers-lieu de la manière suivant :

« Le concept de tiers-lieu recouvre des espaces d'activités très diverses. C'est un espace hybride, entre le domicile, l'association et l'entreprise. Ce lieu se veut dynamique, ouvert et fédérateur où chaque habitant et acteur du territoire pourra agir, construire, s'exprimer, échanger.

C'est un espace d'activités marchandes et/ou non marchandes qui participe au développement local et présente un caractère d'utilité sociale. »

Le fonds régional de soutien au développement des tiers-lieux vise à soutenir le développement ou la création de tiers-lieux comme levier de revitalisation, d'attractivité et d'animation des territoires, à développer l'inclusion numérique et les espaces de coworking pour limiter les déplacements, en venant notamment subventionner les dépenses de fonctionnement de ces structures.

Depuis son ouverture, Le Mans Innovation a reçu mission de sensibiliser des publics divers à l'innovation.

Cette démarche est déjà engagée depuis 2019 avec l'organisation de classes découvertes à destination d'élèves d'écoles élémentaires de la Ville du Mans ou bien encore les ateliers de découverte de l'innovation et de l'entrepreneuriat à destination de 3 classes de Troisième et de 2 classes de Terminale en cette deuxième quinzaine d'octobre 2021.

Ce type d'actions de sensibilisation à l'innovation entre pleinement dans la définition des missions des technopoles.

Une consultation de la Région a permis de conclure à l'éligibilité de Le Mans Innovation à ce fonds.

L'objectif de Le Mans Innovation à travers ce fonds régional est de recruter un Animateur tiers-lieu à temps plein, dédié à l'animation de l'espace de coworking, le Fab lab, et de développer l'inclusion numérique à travers des ateliers et des formations pour une population diversifiée (écoles, particuliers, professionnels).

Par ailleurs la présence d'un animateur est aussi l'occasion d'une meilleure gestion du plateau et d'une optimisation de l'occupation des espaces. Notamment, un animateur permettra d'accroître la mise à disposition payante de la grande salle (tarification établie par la délibération du 9 février 2018) et de contribuer au financement du poste de cet animateur.

Le fonds régional permettrait de financer les dépenses liées au recrutement d'un animateur tiers-lieu à hauteur de 75 % la première année, de 50 % la deuxième année et de 25 % la troisième année.

Cette aide permettrait également l'acquisition d'une imprimante 3D pour l'atelier Fab lab, subventionnée à 50% par la Région.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-257201608-20211109-delib 2021_27 -DE en date du 15/11/2021 ; REFERENCE ACTE : delib 2021_27

Délibération 2021-27

Le coût estimé de ce financement s'élève à 108 000 € sur les 3 ans, soit 54 000€ subventionnés par la Région des Pays de La Loire.

Je vous remercie de bien vouloir donner votre accord à cette demande de subvention, qui, si elle est accordée, impliquera pour le SMAT la création et le financement d'un poste d'animateur tiers-lieu pendant 3 ans et l'acquisition d'une imprimante 3D, et l'inscription des crédits nécessaires à un prochain document budgétaire.

ADOPTE



Extrait du Registre des Délibérations

du Comité Syndical

====

SEANCE du jeudi 4 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 4 novembre à 9 heures, les membres du Comité Syndical, sur seconde convocation et ordre du jour adressés par voie électronique sécurisée et affichés le jeudi 28 octobre 2021 par Mme Fabienne LAGARDE, Présidente en exercice, se sont réunis salle de Le Mans Innovation, 57 Boulevard Demorieux au Mans, sous la présidence de Mme Fabienne LAGARDE.

Sont présents :

Fabienne LAGARDE – Damienne FLEURY - Pascal MARIETTE - Didier REVEAU – Christine TAFFOREAU-HARDY

Absents et excusés :

Laurent PARIS - Noël PEYRAMAYOU - Anne BEAUCHEF - Jean-Luc CATANZARO - Patricia CHARTON - Patrick DEMAZIERES - Jacques GOUFFE - Coralie HEULOT - Jean-Marc LAFFAY - Dominique LE MENER - Patrice LEBOUCHER - Jacky MARCHAND - Sophie MOISY - Véronique RIVRON - Olivier SASSO -.

Procurations:

M. Didier REVEAU remplit les fonctions de Secrétaire.

La présente réunion se tenant sur seconde convocation suite à la réunion du 28 octobre 2021 qui n'a pu se tenir valablement en l'absence de quorum, conformément aux dispositions de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, la condition de quorum n'a pas à être remplie.

Le procès-verbal de la séance du mardi 15 juin 2021 est approuvé.

Les Membres ci-dessus désignés ont signé au Registre après délibération en séance

Le décompte des voix sur chaque question soumise au vote du Comité Syndical a été effectué conformément à l'article 6 des statuts du Syndicat modifié par arrêté préfectoral du 14 août 2018.